

son Durey de Noinville, qui les posséda jusqu'au moment où la Révolution les fit vendre comme biens d'émigré.

Le colonel Maurin, qui tenait en ce moment garnison au fort Barraux, acheta toutes les archives et tous les papiers terriers du domaine. Mais la caisse, dans laquelle on avait expédié ces papiers à Paris, s'égara en route; et cette perte laissa un grand vide dans l'historique du Château-Bayart.

Les terres furent divisées et vendues à divers particuliers; le château seul restait; en 1824, des Anglais voulurent l'acheter; ils se proposaient, dit-on, de le transporter dans leur pays pour le réédifier dans quelque jardin public. Un sentiment national porta le gouvernement français à empêcher la réalisation de ce projet. Plus tard, M. Delandine de Saint-Esprit, propriétaire du domaine, le revendit. En 1855, l'acquéreur se trouvant gêné dans ses affaires voulut démolir ce château pour tirer quelque argent de la vente des matériaux; mais les héritiers bénéficiaires de M. Delandine exproprièrent le possesseur, et mirent le château en vente aux enchères publiques.

Ce fut alors que la Société de statistique de l'Isère présenta une requête au préfet, et sollicita son intervention auprès du ministre pour faire classer ces ruines parmi les monuments historiques, afin d'en assurer la conservation.

Cette requête fut accueillie, et le conseil-général de l'Isère, dans la séance du 29 avril 1856, émit un vœu en faveur de l'acquisition, par l'Etat, des ruines du Château-Bayart et de ses dépendances.

Si le gouvernement n'a point accueilli ce vœu, c'est que l'on n'a probablement examiné la demande qu'au point de vue de la conservation de ces restes, comme monument historique. Il est malheureusement vrai que les ruines de l'ancienne demeure, où naquit et habita l'illustre chevalier, ne présentent qu'un médiocre intérêt sous le rapport archéologique.

On demande donc de nouveau que cette propriété,